



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27
Date de la convocation		
06/04/2023		
Date d'affichage		
06/04/2023		

Séance du 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 13 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de COLOMES Olivier, DUBOS Christelle, LE COADIC Bruno, GOYENECHÉ Olivier, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à CHESSOUX Stéphanie, SALLABERRY Muriel, RONDET Chantal, DELPUECH Jean-Luc, HIRIGOYEN Philippe, BENOIT-DELBAST Jacqueline et MAÏS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-Josée, BELLOCQ Aurélien.

Secrétaire de séance : MAÏS Jean-Michel

N°2023-04-13-04/37 – B.P. 2023 Camping

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations 2023-03-15-15/26 et 16/27 par lesquelles le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2022 du Camping Municipal les Pins Bleus et les affectations de résultat,
Vu l'avis du groupe de travail Camping,
Vu le B.P. ci-joint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le B.P. 2023 du Camping
- VOTE celui-ci par chapitre en exploitation et par opération en investissement.

A Labenne, le 14 Avril 2023
Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH



Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel MAÏS

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.